

Département de l'Allier

République Française



**CCAS DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 octobre 2024

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Christine BURKHARDT – Vice-Présidente, à la suite de la convocation faite par cette dernière le 22 octobre 2024.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Président, Christine BURKHARDT – Vice-Présidente, Thierry MICHAUD, Martine SIRET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Sylvie THEVENIOT, Martine BUSSEON, Anne DESCHAMPS, Daniel VAILLANT et Jean-Jacques LABUSSIÈRE.
Excusés :	Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES Madame Hélène DAVIET Madame Hélène TRONCIN-CHENET qui a donné pouvoir à Madame Anne DESCHAMPS Madame Isabelle GIRAUD
Absents :	Monsieur Franck PETIT-JEAN Monsieur Olivier MARIE
Quorum :	Onze administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée, lesquels sont au nombre de dix-sept.
Secrétaire :	Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU

ACTES COMMUNICABLES

Acte :	Délibération n° 01 du 29 octobre 2024 (20241029_2DB01) : Commande publique – Adhésion au Contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 03
Objet :	1.3 Conventions de mandat

Vu sa Délibération n° 01 du 30 janvier 2024 décidant de souscrire à la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG 03) de mener une consultation groupée d'Assureurs en vue de la souscription de contrats d'assurances garantissant une partie des frais laissés à la charge des Communes employeurs en vertu de l'application des textes régissant le statut de leurs agents, et vu l'offre retenue par ledit Etablissement aux termes de cette consultation, le Conseil d'Administration unanime décide d'adhérer au Contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 03.

Acte :	Délibération n° 02 du 29 octobre 2024 (20241029_2DB02): Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Aide à domicile »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Service d'aide à domicile » qui s'équilibre à 0,00 € en section d'investissement et 53.000,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 03 du 29 octobre 2024 (20241029_2DB03): Finances – Souscription d’une ligne de trésorerie
Objet :	7.3 Emprunts

Afin de pouvoir assurer la couverture des dépenses du Service d'Aide à domicile eu égard au rythme des encaissements, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la souscription d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire dans la limite de 80.000 €.

Acte :	Délibération n° 04 du 29 octobre 2024 (20241029_2DB04) : Finances – Débat d’orientations budgétaires 2025
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Vu les dispositions obligeant le Service d'aides à domicile du Centre Communal d'Action Sociale de transmettre à l'autorité de tarification ses propositions budgétaires au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède celle à laquelle elles se rapportent et vu, par ailleurs, l'obligation applicable aux établissements publics des Communes de plus de 3.500 habitants de tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, le Conseil d'Administration prend acte de l'exposé de Madame Christine BURKHARDT sur les prévisions financières du Service pour l'année 2025 et sur les propositions tarifaires correspondantes.

ACTES NON-COMMUNICABLES

Le(s) dossier(s) correspondant(s) contenant des informations couvertes par les dispositions de l'article L.133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il(s) est(sont) consultable(s) au siège de l'Etablissement pendant les horaires d'ouverture et seront examinés en séance.

Acte :	Délibération n° 05 du 29 octobre 2024 (20241029_2DB05) : Aide sociale – Attribution de Secours exceptionnels
Objet :	8.2 Aide sociale

Le Conseil d'Administration unanime statue sur quatre demandes de secours exceptionnel, Madame Christine BURKHARDT s'étant absentée lors de l'examen et du vote de l'une des demandes concernant des personnes avec lesquelles elle a un lien personnel

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 31 octobre 2024
en application des dispositions de l'article L.2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales



La Vice-Présidente,

Christine BURKHARDT